



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 23 octobre 2020

COVID-19

ETAT D'URGENCE SANITAIRE: COUVRE-FEU DE 21H00 A 6H00 SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Au regard de l'aggravation de la situation sanitaire avec des indicateurs qui continuent de se dégrader, l'ensemble du département de l'Hérault a été placé en état d'urgence sanitaire.

Le virus progresse de façon très rapide et touche désormais toutes les tranches d'âges, avec des conséquences pour l'ensemble de la population en termes d'hospitalisation.

Le respect des mesures dites « barrières » est donc plus que jamais indispensable, en particulier dans les espaces où la fréquentation du public est importante, et doit s'accompagner de mesures renforcées en limitant les occasions de propagation du virus.

L'ensemble du département est par conséquent placé en état d'urgence sanitaire renforcée à compter de **samedi 24 octobre 2020**. Les déplacements sont ainsi interdits sur tout le territoire héraultais de 21h00 à 6h00 sauf pour des motifs dérogatoires nécessitant une attestation de déplacement.

L'ensemble des mesures applicables au département de l'Hérault sont listées dans le tableau joint au présent communiqué.

→ Les attestations sont téléchargeables sur le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement-couvre-feu>

Au-delà des mesures préfectorales, il appartient à chacun d'agir de façon responsable au niveau individuel, y compris dans le cadre privé, pour se protéger et protéger les autres particulièrement les personnes les plus vulnérables.

Retrouvez toutes les infos sur le site des services de l'Etat dans l'Hérault : <http://www.herault.gouv.fr/Actualites/L-Herault-face-a-la-Covid-19>

#COVID19

Le couvre-feu s'établira de 21h à 6h du matin

Certains déplacements resteront autorisés :

- Pour des raisons de santé
- Pour des raisons professionnelles
- Pour prendre un train ou un avion
- Pour rendre visite à un proche en situation de dépendance
- Pour sortir votre animal de compagnie

Cabinet du préfet

Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34



34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2